

AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN HIGH YIELD SRI - P

SYNTHESE DE
GESTION

31/10/2020

OBLIGATAIRE ■

Données clés (source : Amundi)

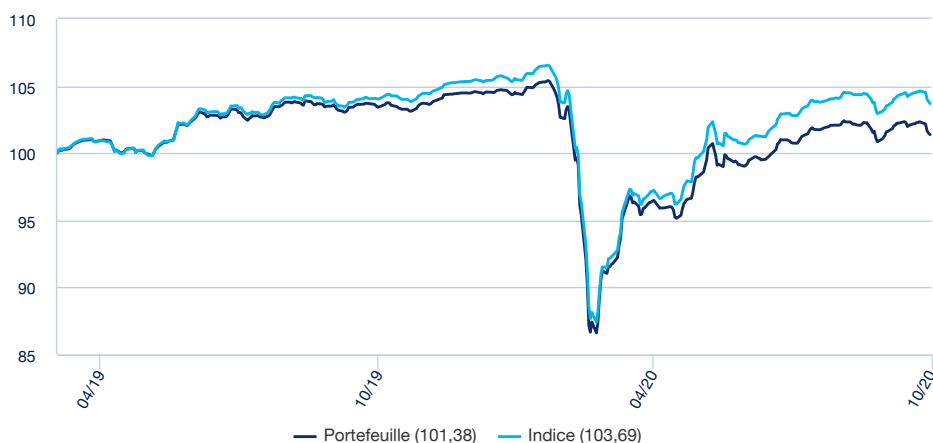
Valeur Liquidative (VL) : **101,59 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **30/10/2020**
Actif géré : **132,61 (millions EUR)**
Code ISIN : **FR0013340916**
Code Bloomberg : **AMDEHYP FP**
Indice de référence :
100% ICE BOFA BB EURO HIGH YIELD INDEX

Objectif d'investissement

L'objectif est de surperformer sur la durée de placement recommandée l'indice de référence.

Performances

Evolution de la performance (base 100) *



Performances glissantes *

Depuis le	Depuis le 31/12/2019	1 mois 30/09/2020	3 mois 31/07/2020	1 an 31/10/2019	3 ans	5 ans	Depuis le 01/04/2019
Portefeuille	-2,97%	0,07%	0,62%	-2,00%	-	-	1,38%
Indice	-1,58%	0,43%	0,87%	-0,34%	-	-	3,69%
Ecart	-1,39%	-0,35%	-0,25%	-1,66%	-	-	-2,32%

Performances calendaires (1) *

	2019	2018	2017	2016	2015
Portefeuille	-	-	-	-	-
Indice	-	-	-	-	-
Ecart	-	-	-	-	-

* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Profil de risque et de rendement (SRRI)



⚡ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

⚡ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Caractéristiques principales

Forme juridique : **SICAV**
Date de création du compartiment/OPC : **10/07/2018**
Date de création de la classe : **10/07/2018**
Eligibilité : -
Eligible PEA : **Non**
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Souscription minimum: 1ère / suivantes :
1 action(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Frais d'entrée (maximum) : **1,00%**
Frais courants : **1,12% (prélevés 29/05/2020)**
Frais de sortie (maximum) : **0,00%**
Durée minimum d'investissement recommandée : **3 ans**
Commission de surperformance : **Oui**

Indicateur(s) glissant(s)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	13,37%	-	-

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

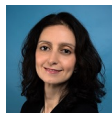
OBLIGATAIRE ■



Jean Luc Thomas
Gérant de portefeuille



Thierry Lebaupain
Gérant de portefeuille



Marina Cohen
Responsable Crédit High Yield

Commentaire de gestion

Le marché du HY européen (Indice Ice HE10) a progressé de +0.43% en octobre, et ce en dépit d'une forte montée de l'aversion au risque. Le spread de crédit est en effet resté relativement stable (+1bp) alors que les actions européennes ont chuté de -7.3%. Cette résistance s'explique par le soutien technique fort que représente la recherche de rendement, le Bund 10 ans ayant poursuivi sa contraction pour s'établir en fin de mois à -0.63%.

Le sentiment des investisseurs s'est dégradé au cours du mois tandis que la deuxième vague de l'épidémie de Covid 19 montait en puissance, et que diverses mesures visant à l'endiguer étaient progressivement déployées dans toute l'Europe. Certes, le rebond de l'activité économique au T3 en zone euro s'est finalement révélé plus fort qu'attendu (+12.7% vs 9.8%). Mais la baisse de l'indice composite PMI de la Zone Euro à 49.4, intégrant l'évolution récente de la situation sanitaire, indique une économie de nouveau en phase de contraction. C'est dans ce contexte que Christine Lagarde a annoncé que la BCE effectuera un recalibrage de ses instruments encore plus accommodant lors du prochain conseil des gouverneurs en décembre.

Cette annonce a été largement interprétée par les marchés comme une prochaine augmentation du volume d'achats d'actifs via le PEPP, dressant la perspective d'une recherche de rendement toujours plus pressante de la part des investisseurs. Face à cette perspective, ni les rachats enregistrés par les fonds HY européens pendant l'épisode de volatilité (-0.3% des AuM sur le mois), ni le montant record d'émissions (14.9Md€ pour les entreprises et 3.1Md€ pour les financières) n'ont suffi à provoquer un écartement du spread de crédit.

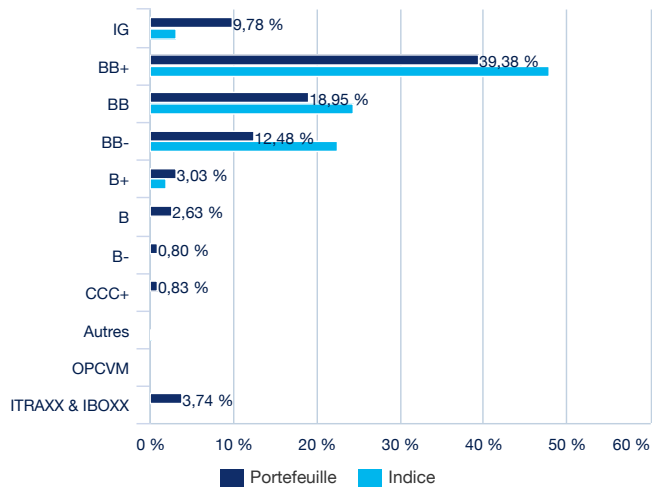
Au contraire, la vitalité du marché primaire ainsi que plusieurs cas d'injections de capital (Rolls Royce, Lowell, Aston Martin) signalent que les émetteurs HY ont, dans leur ensemble, accès aux sources de financement dont ils pourraient avoir besoin. Ainsi, la projection du taux de défaut à 12mois calculée par Moody's est pour le sixième mois consécutif révisée à la baisse à 4.4%.

La sous-performance du fonds sur la période provient principalement de sa sous-pondération en émetteurs de notation BB. Au cours du mois, nous avons notamment participé aux émissions de green bonds Getlink et Volvo Car.

Le renforcement des mesures de distanciation sociale risque d'entraîner un nouveau ralentissement de l'activité économique, mais de nouvelles mesures budgétaires et monétaires visant à en limiter l'impact sont à prévoir. Notamment, la BCE devrait prochainement accentuer la pression sur les investisseurs pour qu'ils se tournent vers les actifs offrant encore un rendement positif. Dans ce contexte, et alors que la hausse des taux de défaut semble contenue, nous restons constructifs sur le HY européen dont le rendement s'élève à 2.92% en accordant une attention particulière à la sélection crédit.

Répartition par notation

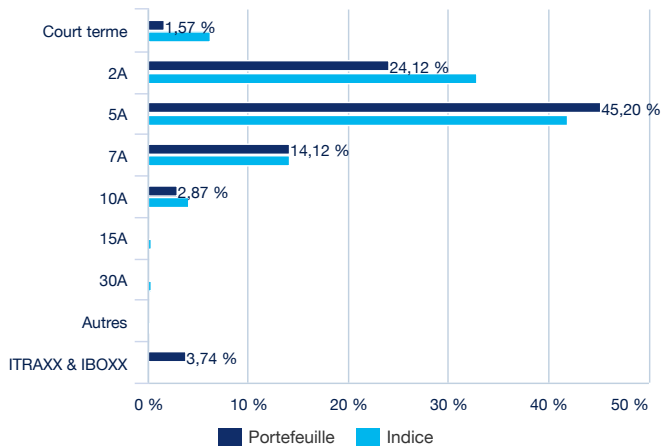
En exposition risquée



En pourcentage d'actif, CDS inclus, hors cash

Répartition par maturités

En exposition risquée



En pourcentage d'actif, CDS inclus, hors cash
La maturité s'entend comme l'échéance probable du risque de crédit telle que reflétée par le marché

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. La durée du fonds est illimitée. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

OBLIGATAIRE ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



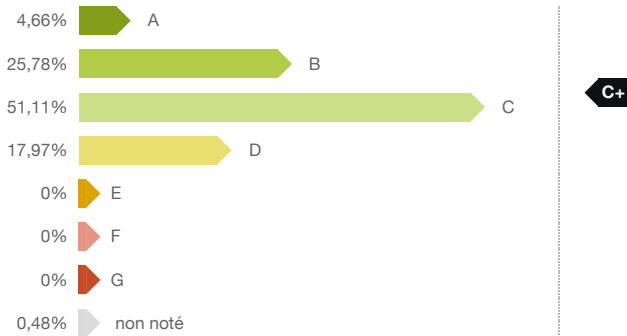
Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E,F et G ¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence / univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille ²

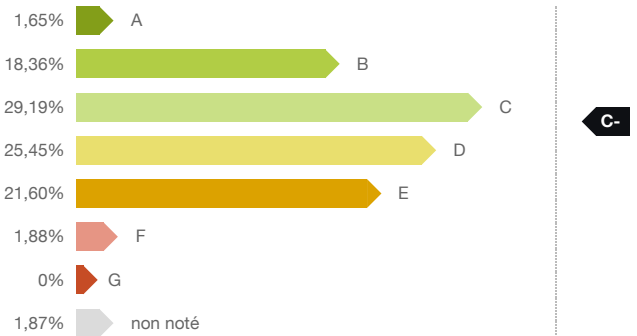
Note ESG moyenne

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille²



De l'univers de référence³



Evaluation par critère ESG

Environnement	C+
Social	C
Gouvernance	C+
Note Globale	C+

Indice : 100% ICE BOFA BB EURO HIGH YIELD INDEX

Couverture de l'analyse ESG²

Nombre d'émetteurs	134
% du portefeuille noté ESG ²	99,52%

¹ En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold

² Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.